

Publié le 24 novembre 2016

« Les Epl sont légitimes pour construire la ville intelligente »

Maître de conférences associé à l'IAE Lyon / Institut Paul-Bocuse, David Barthe est le fondateur et directeur associé d'Albiste, un cabinet de conseil stratégique qui accompagne entreprises privées et publiques sur les mutations liées au digital. À l'initiative de la Fédération des Epl, il a mené une étude afin de voir comment le présent des Epl se conjuguait au futur des smart cities.



Pourquoi une étude sur la place des Epl dans le développement des smart cities ?

Le concept de « ville intelligente » bouscule la manière de concevoir, gérer et gouverner la ville... Dans un premier temps, la Fédération souhaitait donc savoir comment les Epl positionnées sur les premiers domaines concernés (eau, transport, énergie...) étaient impactées dans leurs métiers. À travers une dizaine d'entre elles, un état des lieux a été dressé, éclairant les stratégies choisies, les difficultés rencontrées, ainsi que les opportunités offertes par cette révolution organisationnelle.

Cette mutation se fait-elle dans la douleur?

Disons qu'elle ne procède pas, au départ, d'un mouvement naturel, l'activité digitale se trouvant généralement assez éloignée des compétences des Epl. Mais nous ne sommes qu'au début d'un bouleversement en profondeur, et il est clair qu'aucune d'entre elles ne pourra, demain, s'en exonérer, quel que soit son domaine. C'est d'ailleurs pourquoi, une seconde étude, prospective celle-là, fait suite à l'enquête exploratoire, afin d'analyser les positionnements souhaitables sur ce champ

© 2025 www.lesepl.fr page 1 | 2



où toutes les Epl sont non seulement attendues mais légitimes.

Légitimes en quoi ?

D'abord parce qu'en adjoignant cette dimension digitale à leur offre de service, elles contribueront à une **réduction des coûts** et, de manière plus générale, à une plus grande efficience du service public. Ensuite parce qu'elles sont, sur ce terrain multi-partenarial qui est à la ville intelligente ce que le béton était aux cités d'hier, les garantes de certaines valeurs. D'une richesse incontestable, ces collaborations contiennent aussi en germe leurs dangers. En qualité d'acteurs publics, il revient donc aux Epl d'être présentes pour préserver l'intérêt général face à celui, plus mercantile, de grands groupes déjà très affûtés.

Justement, cette crainte d'une marchandisation de leurs données ne constitue-t-elle pas un frein pour les Epl ?

C'est effectivement une des interrogations que l'état des lieux a mise en exergue. D'autres questionnements sont également présents, celui de la durabilité des technologies mises en œuvre, donc de la pertinence de l'investissement public consenti, ou celui des compétences humaines. Mais ce qui est certain, c'est que toutes y pensent et ont conscience que cette mutation obligée profile une véritable opportunité, le but de l'étude étant juste de leur fournir les clés pour y aller en pleine sécurité. Et, en appui à ce vade-mecum, toute une matinée du Congrès de Marseille sera également consacrée à ce sujet afin que de co-construire ce chemin d'avenir menant à la smart Epl.

Smart city, smart grid, les défis numériques des Epl, Fédération des Epl, 52 p., octobre 2016. **Pour les adhérents**.

© 2025 www.lesepl.fr page 2 | 2